

CAEP MNS

24 places
maximum

Révisions quinquennales pour les MNS organisées par la FNMNS en 2025

Service Administratif 09 87 88 24 59 ; secretariat@ctfa-fnmns.fr
Responsable Pédagogique ; coordination-caepmns@ctfa-fnmns.fr

Pré requis

Le certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître-Nageur Sauveteur (CAEP MNS) est destiné aux titulaires du titre Maître-Nageur Sauveteur.

Contenu

La formation comporte du secourisme, du sauvetage, de l'animation en AAN ainsi que des informations sur le métier.

Objectifs

La formation permet de renforcer ses connaissances et de vérifier le maintien des aptitudes professionnelles dans le champ des Activités Aquatiques et de la Natation (AAN). Elle atteste des aptitudes suffisantes en matière de sauvetage aquatique et de sécurité des publics pour une période de cinq ans (Arrêté du 20 janvier 2022 relatif au certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur-sauveteur).

FNMNS

CENTRE TERRITORIAL DE FORMATION

AQUITAINE

C.A.E.P.M.N.S.

Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession
de Maître-Nageur Sauveteur

CAEP MNS - Dates de formation 2025

MOIS	SEMAINE	DATES	DEPARTEMENTS	VILLE
01 - JUIN	25	16 - 17 et 18 juin 2025	Gironde (33)	SAINT MEDARD EN JALLES
02 - JUIN	26	23 - 24 et 25 juin 2025	Landes (40)	BISCARROSSE
03 - OCTOBRE	43	20 - 21 et 22 octobre 2025	Lot-Et-Garonne (47)	PUJOLS
04 - OCTOBRE	44	27 - 28 et 29 octobre 2025	Gironde (33)	VILLENAVE D'ORNON
05 - DÉCEMBRE	50	8 - 9 et 10 décembre 2025	Gironde (33)	AMBARES ET LAGRAVE

Arrêté du 20 janvier 2022 relatif au certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur-sauveteur

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045114257>

24 places
maximum

Service Administratif 09 87 88 24 59 ; secretariat@ctfa-fnmns.fr
Responsable Pédagogique ; coordination-caep@ctfa-fnmns.fr

TARIFS DE FORMATION CAEP MNS - 2025				
TARIFS CTFA de la F.N.M.N.S. Formations CAEP MNS Mise à jour au 01/01/2024	Candidats non adhérents F.N.M.N.S.		Candidats adhérents F.N.M.N.S.	
	AUTOFINANCEMENT <u>sans prise en charge</u> ou financement par le CPF du candidat TARIF A	FINANCEMENT <u>avec prise en charge</u> (Employeur/OPCO AIF/Autres) TARIF B	AUTOFINANCEMENT <u>sans prise en charge</u> ou financement par le CPF du candidat TARIF A.2	FINANCEMENT <u>avec prise en charge</u> (Employeur/OPCO AIF/Autres) TARIF B.2
Frais de formation	160,00 €	235,00 €	135,00 €	235,00 €
Frais de dossier	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €
<i>Les frais de dossier sont non remboursables</i>				
Total	180,00 €	255,00 €	155,00 €	255,00 €